



REGLEAU

Programme de Renforcement de la
Gouvernance Locale de l'Eau et de
l'Assainissement en Haïti

**GENRE ET INCLUSION :
GARANTIR UN ACCÈS
ÉQUITABLE AUX
SERVICES EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT**

SOMMAIRE

GENRE ET INCLUSION : ***GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT***

4

1. SYNOPTIQUE

4

2. DESCRIPTION DE L'APPROCHE

6

2.1_ Analyse du système

2.2_ Réalisation d'une ACS+

2.3_ Elaboration de la Stratégie GES

2.4_ Opérationnalisation et suivi de la mise en oeuvre

2.4.1_ Axe 1 – Renforcement de la voix et du leadership des femmes et des groupes défavorisés

2.4.2_ Axe 2 – Adaptation des systèmes et infrastructures EPA pour une meilleure considération du genre et des groupes défavorisés en termes d'accès aux services

2.4.3_ Axe 3 - Intégration des aspects de genre et équité sociale dans le dialogue sectoriel (partage d'expériences, mise à l'échelle, plaidoyer)

3. LEÇONS APPRISES

10

CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS

15



La Coopération suisse en Haïti, dans le cadre du Programme de renforcement de la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement (REGLEAU), a appuyé la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), avec le support technique de Helvetas Swiss Intercooperation, afin de promouvoir un modèle de gouvernance décentralisée des services d'eau potable et d'assainissement (EPA).

Ce modèle, fondé sur une approche systémique et intégrée, répond aux défis structurels du secteur en Haïti, en plaçant les municipalités au cœur de la maîtrise d'ouvrage des services EPA. Il vise à garantir une gestion plus efficace, durable et de proximité, au bénéfice direct des populations, en particulier les plus vulnérables.

Mis en œuvre dans les communes de Jacmel, Baintet, Marigot et La Vallée-de-Jacmel (Sud-Est), puis partiellement répliqué à Chardonnières et Anse-à-Veau (Sud et Nippes), le programme REGLEAU a démontré la pertinence d'un tel modèle pour renforcer durablement la gouvernance locale. Il a permis d'améliorer l'accès aux services, de structurer le dialogue entre acteurs institutionnels et de consolider le rôle des collectivités territoriales dans un secteur historiquement centralisé et fragmenté.

Au-delà des résultats opérationnels, REGLEAU a généré des enseignements clés pour l'ensemble du secteur. Il a contribué à formaliser des pratiques, des outils et des mécanismes de coordination qui constituent aujourd'hui des références pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau engagée par la loi-cadre de février 2009.

Dans cette perspective, la Coopération suisse, en collaboration avec ses partenaires, met à disposition une boîte à outils composée de six documents de capitalisation couvrant des thématiques essentielles :

1. Genre et inclusion : garantir un accès équitable aux services Eau Potable et Assainissement,
2. Approche systémique du secteur Eau Potable et Assainissement : transformations et perspectives,
3. Gouvernance des services d'eau : maîtrise d'ouvrage et délégation de la gestion du service,
4. Maîtrise d'ouvrage communale : les acquis de l'approche systémique,
5. Protection des sources : expériences du REGLEAU dans le Sud-Est,
6. Suivi-évaluation de la prise de fonction en maîtrise d'ouvrage : enseignements et outils pour accompagner les municipalités.

Cette publication vise à nourrir le débat sectoriel et à soutenir les institutions nationales, les collectivités territoriales, ainsi que les partenaires techniques et financiers dans leurs réflexions stratégiques et leurs prises de décision. Elle constitue également un appel à renforcer les investissements dans des approches territorialisées, inclusives et résilientes, indispensables face aux crises multiples que traverse le pays.

La Coopération suisse réaffirme, avec cette initiative, l'importance de soutenir une gouvernance locale forte et structurée, condition essentielle pour garantir un accès équitable et durable aux services d'eau potable et d'assainissement en Haïti.

Elle remercie l'ensemble de ses partenaires : Helvetas Swiss Intercooperation, le Groupe de recherche et d'intervention en développement et en éducation (GRIDE), Experts en systèmes, structures et associés (EXXSA), l'Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA) Sud, la DINEPA, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, les municipalités, les opérateurs de services et les communauté, pour leur engagement dans la mise en œuvre de ce modèle.

Elle appelle enfin l'ensemble des acteurs du secteur à s'approprier ces outils, à renforcer les synergies institutionnelles et à poursuivre les efforts en faveur d'une gouvernance renouvelée, au service des populations haïtiennes.



**Cheffe de Coopération
Coopération Suisse en Haïti**

GENRE ET INCLUSION : **GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

1. SYNOPSIS

Pratique : Rendre le système du service Eau Potable et l'Assainissement (EPA) plus inclusif.

Objectif : Les femmes, filles et groupes vulnérables ont un accès équitable aux services EPA.

Approche : Genre et Équité Sociale (GES) dans une logique systémique : dispositions prises pour renforcer les acteurs-trices du système sur la thématique Eau Potable et Assainissement (EPA) et assurer l'inclusion des femmes et groupes vulnérables dans la gouvernance locale EPA.

Dans la logique de l'approche systémique du programme REGLEAU, chaque personne est appelée à assumer pleinement les fonctions qui lui sont attribuées au sein du système EPA. Cela inclut également les fonctions liées à la bonne gouvernance, à l'égalité de genre et à l'équité sociale, notamment en matière de planification et de gestion inclusives des systèmes EPA. C'est dans cette perspective que le GES a été développé comme une composante à part entière de REGLEAU, afin de mieux intégrer et adresser les enjeux liés au genre et aux dynamiques sexospécifiques propres au secteur.



Participant·es à une formation sur le GES

GENRE ET ÉQUITÉ SOCIALE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le genre constitue une dimension transversale, et les inégalités qui en découlent trouvent leur origine dans des facteurs multiples, notamment l'accès aux ressources, leur contrôle, ainsi que la division sexuée du travail. Ces dynamiques influencent directement les conditions d'accès aux services EPA et se manifestent différemment selon les contextes sociaux, économiques et institutionnels. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, tout comme la sécurité alimentaire, demeure étroitement lié à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être et à la santé des populations. Dans cette perspective, l'approche genre est intégrée de manière transversale afin de contribuer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, tout en générant des effets positifs sur le leadership féminin, l'autonomisation et la santé communautaire. Dans le cadre du programme REGLEAU, une attention particulière est portée aux facteurs liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, avec pour objectif de favoriser un accès plus équitable aux ressources ainsi qu'un meilleur contrôle de celles-ci, tant pour les femmes que pour les hommes.

Au-delà des inégalités de genre, certains groupes en situation de vulnérabilité nécessitent également une attention particulière afin de mieux valoriser leurs capacités, ainsi que celles de leurs communautés, et de garantir leur accès équitable aux services EPA ainsi que leur participation à leur gestion durable. Parmi les groupes identifiés figurent les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap, les populations vivant dans des zones enclavées ou difficilement accessibles, les ménages vivant dans des habitats précaires, les femmes cheffes de famille, ainsi que les personnes n'ayant pas un accès suffisant aux services sociaux de base.

2. DESCRIPTION DE L'APPROCHE

L'approche en tant que telle comprend quatre étapes, qui sont décrites dans cette section.

1. Analyse du secteur EPA et des acteurs liés au GES,
2. Réalisation d'une analyse comparative entre les sexes + autres vulnérabilités croisées (ACS+),
3. Élaboration de la stratégie GES,
4. Opérationnalisation et suivi de la mise en œuvre par chaque municipalité.

2.1 ANALYSE DU SYSTÈME

Dans l'analyse du système réalisée dans la phase d'ouverture, ainsi que lors du diagnostic initial, les différent/e/s acteurs/trices et fonctions du secteur ont été identifi/é/e/s. Un extrait des fonctions les plus essentielles par acteur pour le genre et l'équité sociale est représenté ci-dessous :

DINEPA / OREPA	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	CASEC ¹	OPÉRATEURS PRIVÉS	ASSOCIATIONS DES USAGERS	OCB ² FEMMES
<i>Régulation et contrôle</i>	<i>Planification, Budgétisation et Opérationnalisation</i>	<i>Mobilisation communautaire</i>	<i>Gestion</i>	<i>Représentation de l'intérêt des usagères/usagers</i>	<i>Organisation et accompagnement / Plaidoyer</i>
- Contrôle de l'application de réglementation - Appui technique - Coordination des acteurs au niveau régional et départemental (URD)	- Contractualisation pour la réalisation de l'étude GES (ACS+) - Choix des assistant-es ACS+ (pour l'animation de focus group et entrevues individuelles) - Validation et Opérationnalisation de la stratégie GES - Suivi des activités par un point focal de chaque UEPA	-Sensibilisation communautaire	- Gestion financière - Gestion technique (en veillant à ce que les horaires de distribution soient adaptés aux disponibilités des femmes)	- Expression de satisfactions et attentes - Sensibilisation communautaire - Implication dans la protection des sources - Inclusion économique des femmes	- Réalisation d'études et d'analyses (Lead pour la réalisation d'une ACS+) - Communication, Information et sensibilisation - Renforcement organisationnel d'OCB femmes de proximité - Mise en œuvre de la stratégie

Helvetas : appui méthodologique et financier aux municipalités, ainsi que facilitation de la coordination avec l'organisation locale Fanm Deside

.....

1. Conseil d'Administration de la Section Communale
2. Organisations communautaires de base

2.2_ RÉALISATION D'UNE ACS+

Les premiers constats issus du diagnostic initial ont ensuite été consolidés à travers la réalisation d'une Analyse Comparative entre les Sexes et autres vulnérabilités croisées (ACS+), menée au début de la phase 1. Cette analyse visait à identifier plus finement les principaux enjeux et à mieux comprendre les besoins pratiques et stratégiques des femmes, des filles et des groupes en situation de vulnérabilité en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, en tenant compte des dimensions liées au sexe, au genre et aux autres facteurs d'exclusion ou de vulnérabilité.

Dans une logique de renforcement des capacités des acteurs locaux, la conduite de cette ACS+ a été confiée par les municipalités à l'organisation locale Fanm Deside, avec l'appui méthodologique de Helvetas. Pour certaines activités spécifiques, Fanm Deside a également mobilisé une expertise externe.

Par la suite, un atelier de restitution réunissant les principales parties prenantes, mairies et UEPA (trois communes sur quatre), OREPA, URD, CASEC, organisations de la société civile ainsi que certaines personnes enquêtées, a permis de valider les résultats de l'étude et d'alimenter la phase suivante consacrée à l'élaboration de la stratégie genre et inclusion sociale.

2.3_ ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE GES

L'élaboration de la stratégie GES basée sur les résultats de l'ACS+ a été réalisée par l'équipe interne d'Helvetas. Elle portait sur trois axes :

1. Identification des leaders et des organisations de femmes à renforcer et renforcement de la voix et du leadership des femmes et des groupes défavorisés ;
2. Renforcement des systèmes et infrastructures EPA pour une meilleure considération du genre et des groupes défavorisés en termes d'accès aux services ;
3. Intégration des aspects de genre et équité sociale dans le dialogue sectoriel.

La stratégie GES a été ensuite présentée aux Municipalités pour être validée afin de pouvoir démarrer les activités d'opérationnalisation.

2.4_ OPÉRATIONNALISATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

À l'égale de l'Analyse Comparative entre les Sexes et autres vulnérabilités croisées (ACS+), l'opérationnalisation ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la stratégie GES ont été confiés à l'organisation Fanm Deside. Les interventions mises en œuvre se sont articulées autour des trois axes stratégiques définis dans le cadre de cette approche. Elles sont présentées ci-après.

2.4.1_ **Axe 1** – Renforcement de la voix et du leadership des femmes et des groupes défavorisés

- a) Plaidoyer actif pour l'augmentation du taux de femmes aux postes électifs - présidentes, secrétaire ou trésorière (au moins une femme dans chaque AU) ;
- b) Renforcement des capacités techniques des femmes membres des AU (leadership féminin, condition des femmes, lutte contre le « plafond de verre », etc.), afin de favoriser une prise de conscience des inégalités de genre et d'encourager un engagement personnel en faveur du changement de ces inégalités au niveau communautaire ;
- c) Renforcement des capacités financières des femmes membres des AU (notamment via le montage de cinq Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit [AVEC*]) ;
- d) Renforcement de capacités techniques et organisationnelles de quatre organisations de femmes (une par commune) ;
- e) Renforcement par la pratique de l'organisation de femmes prestataire (FD), e.g. accompagnement pour réaliser un diagnostic interne selon le genre.

2.4.2_ **Axe 2** – Adaptation des systèmes et infrastructures EPA pour une meilleure considération du genre et des groupes défavorisés en termes d'accès aux services

- f) Prise en compte des besoins des femmes dans la définition de la gestion au niveau des SAEP (par exemple horaires de distribution, etc.) ;
- g) Prise en compte de l'intimité dans l'accès à l'assainissement dans les lieux publics et dans les ménages ;
- h) Positionnement des ouvrages dans des endroits sûrs ;
- i) Présence de douches et lavoirs.



2.4.3_ **Axe 3** - Intégration des aspects de genre et équité sociale dans le dialogue sectoriel (partage d'expériences, mise à l'échelle, plaidoyer)

j) Sensibilisation à une répartition plus équitable des rôles et responsabilités entre les femmes et les hommes dans l'approvisionnement en services EPA, à travers des campagnes communautaires menées dans les cinq communes avec l'appui des AU et des organisations communautaires de base (OCB), notamment par des activités de porte-à-porte et d'animation de proximité

k) Intégration des dimensions genre et inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation, notamment à travers l'utilisation d'outils qualitatifs spécifiques, tels que les Time Diaries (journaux de répartition du temps)

l) Actualisation périodique de la stratégie Genre et Inclusion Sociale (GES) en concertation avec les acteurs et actrices locaux

m) Organisation d'ateliers multi-acteurs visant à renforcer la compréhension et l'appropriation des enjeux liés à l'intégration du GES dans la gouvernance et l'approvisionnement en services EPA.

- Sensibilisation et actions de prévention autour de l'hygiène menstruelle, en particulier auprès des adolescentes, des femmes et des communautés.
- Campagnes communautaires de sensibilisation sur les enjeux liés au genre, à l'inclusion sociale et à la participation équitable.
- Actions de plaidoyer en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans les structures techniques, les entreprises prestataires et les postes de responsabilité au niveau local (boss).



Image : Une rencontre d'achat de parts de l'AVEC de Peredo (Commune de Marigot)

***LES AVEC**

Dans plusieurs communautés en Haïti, les AVEC ont été conçues et mises en fonctionnement face à l'inaccessibilité du système de microfinance aux plus démunis pour diverses raisons. Elles offrent à leurs membres des services financiers à faible coût, reposant sur le principe d'une mise en commun des fonds. À ce titre, elles contribuent de façon déterminante à répondre aux besoins des hommes et des femmes qui souhaitent accéder à des services financiers pour gérer les liquidités de leur ménage, faire face aux événements de la vie, ou investir dans des activités génératrices de revenu. Les AVEC permettent à leurs membres, indépendamment de leur situation géographique ou financière, de mobiliser des ressources financières locales, dans des conditions souples, à faible coût et avec un risque très limité.

3. LEÇONS APPRIS

L'Analyse Comparative entre les Sexes et autres vulnérabilités croisées (ACS+), ainsi que l'élaboration de la stratégie Genre et Inclusion Sociale (GES), ont permis de mieux orienter les interventions vers des services répondant davantage aux besoins spécifiques des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité, tout en favorisant un accès plus équitable aux ressources ainsi qu'à leur contrôle.

Au cours de la mise en œuvre de la première phase, l'équipe de REGLEAU a constaté un intérêt limité de certaines parties prenantes pour les activités spécifiquement liées au renforcement du leadership féminin. Si les discours autour des droits des femmes semblaient évoluer dans certaines communautés, les normes sociales et les rôles traditionnels assignant principalement aux femmes la responsabilité de l'approvisionnement et de la gestion de l'eau au sein du foyer demeuraient largement ancrés.

La deuxième phase a permis d'observer des évolutions encourageantes. Néanmoins, selon les acteurs municipaux, plusieurs priorités demeurent :

- élaborer, au sein de chaque municipalité, des plans d'action annuels budgétisés en matière de Genre et Inclusion Sociale (GES) ;
- poursuivre les efforts de sensibilisation et de transformation sociale afin de réduire les préjugés et résistances culturelles liés au genre ;
- veiller à ce que l'accès des femmes à des postes de décision s'accompagne d'un renforcement des capacités et d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'approche GES.

Ci-dessous les témoignages des Maires et/ou DG des municipalités.



«Nous avons négligé la mise en œuvre de la stratégie GES. Nous n'avons pas élaboré de plan d'action GES spécifique. Cependant, le quota de participation des femmes est transversal et, dans une AU, nous avons une présidente. À la fin de l'année 2023, nous avons fait quelques efforts pour aider financièrement les femmes à devenir plus autonomes grâce à des activités génératrices de revenus. Nous devons encore proposer des formations sur l'estime de soi. Si une personne ne sait pas comment s'exprimer en tant que leader, elle doit apprendre à affirmer son pouvoir d'agir en tant que leader et tendre à devenir autonome.»

– Emmanise SAINTIL, Directrice Générale de la Mairie de Marigot

“

«Nous n'avons pas mis particulièrement l'accent sur le genre, mais en tant que maire (femme), je veille à ce qu'il soit présent dans chaque activité et chaque rencontre. Je veille à ce que les femmes soient invitées et nous encourageons les femmes à postuler à des postes de direction. Le SAEP financé par la Banque mondiale, par exemple, compte une femme gestionnaire professionnelle (GP) que j'ai encouragée à postuler. L'URD (OREPA) peut attester que la gestion de ce SAEP se déroule bien. J'ai également encouragé la vice-présidente de l'AU à devenir présidente. Je me suis personnellement engagée à former toutes les organisations féminines, mais nous en avons 12 et toutes n'en ont pas encore bénéficié d'un appui. Cependant, nous ne savons pas si ces actions se poursuivront sous un autre maire.»

– **Marie Yolaine Philippeaux Scutt, Maire de La Vallée-de-Jacmel**

“

«En ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction, nous avons une AU avec une femme élue secrétaire et nous avons une opératrice privée pour un SAEP. Cela a été une bataille considérable pour nous, car dans notre société, les hommes haïtiens veulent avoir le contrôle. Ils doivent comprendre que les femmes peuvent s'impliquer et que pour permettre une approche sociale démocratique, nous devons encourager tout le monde à occuper des postes de direction. FD a organisé un concours pour que les femmes présentent leurs plans d'action AGR et trois femmes de Bainet ont reçu des subventions.»

– **Jean Ronald Louis, Directeur général de la Mairie de Bainet**

“

«Nous voulions que davantage de femmes participent à la gestion, mais il existe certaines limites, en particulier dans les zones rurales où les hommes intimident les femmes qui postulent à des postes de direction. Nous devons surmonter la stigmatisation et l'intimidation systématiques qui excluent les femmes de la politique locale.»

– **Loudie César, Maire Jacmel**



Perspectives d'avenir : principaux enseignements pour la programmation future

1. Formaliser un protocole GES avec les municipalités

Afin de maximiser les chances de réussite de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Genre et Inclusion Sociale (GES), il est essentiel d'impliquer les municipalités dès les premières étapes du processus. Cela suppose une co-construction de la stratégie avec les mairies à travers des ateliers de concertation, des séances de restitution et l'élaboration conjointe de plans opérationnels, d'outils de cadrage et de mécanismes de suivi.

Il est également recommandé d'associer, dès le démarrage des activités, les acteurs et actrices du système EPA au processus d'Analyse Comparative entre les Sexes et autres vulnérabilités croisées (ACS+), afin de renforcer leur appropriation et leur engagement dans la mise en œuvre.

2. Renforcer la planification et le suivi opérationnel

Une planification cohérente, reconduite d'année en année, ainsi qu'un suivi périodique des actions GES par les municipalités, constituent des conditions essentielles pour lever progressivement les résistances institutionnelles et socioculturelles. Cette approche favorisera également un meilleur accès des femmes à des fonctions techniques et décisionnelles dans la gouvernance des services EPA.

3. Promouvoir une meilleure représentation des femmes au sein des UEPA

Les analyses menées au sein des municipalités montrent que les Unités EPA (UEPA) restent encore largement dominées par les hommes. La définition d'objectifs chiffrés en matière de représentation féminine — pouvant aller jusqu'à la parité progressive (50 %) — pourrait constituer un levier concret pour accélérer une participation plus équilibrée.

4. Soutenir l'autonomisation économique des femmes à travers les AVEC

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) constituent un levier stratégique pour le GES, en renforçant à la fois l'autonomie économique des femmes, leur confiance en elles et leur capacité à assumer des rôles de leadership au niveau communautaire.

Au-delà de l'accès aux mécanismes d'épargne et de crédit, les AVEC contribuent également à la dynamisation économique locale. Une taille moyenne d'environ 25 membres semble optimale, bien qu'une gouvernance interne solide puisse permettre une expansion plus large. Le modèle favorise également une logique de transmission entre pairs et de réplication communautaire, générant ainsi un effet multiplicateur durable.

5. Encourager le partage d'expériences entre collectivités et organisations de femmes.

L'organisation régulière de visites croisées, d'ateliers de capitalisation et d'échanges entre maires, équipes municipales et organisations de femmes de différentes communes permettrait de valoriser les bonnes pratiques, de renforcer l'apprentissage mutuel et de stimuler l'engagement politique en faveur du GES.

6. Optimiser l'utilisation stratégique des ressources.

Les ressources mobilisées pour les activités génératrices de revenus (AGR) devraient être davantage articulées avec les objectifs de leadership féminin, afin de maximiser leur impact en matière d'autonomisation économique, de participation citoyenne et de gouvernance locale inclusive.

Perspectives : principaux enseignements pour Helvetas en vue de renforcer ses pratiques internes

1. Clarifier et renforcer les relations avec les organisations locales d'appui technique.

L'expérience de mise en œuvre de la stratégie Genre et Inclusion Sociale (GES) met en évidence plusieurs enseignements pour améliorer l'accompagnement des organisations locales :

- Évaluer en amont les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des structures accompagnées, ainsi que leurs domaines d'intérêt et leur niveau de disponibilité, afin de mieux apprécier leur aptitude à assumer un mandat spécifique et d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités. Cela inclut, par exemple, des besoins de formation sectorielle sur l'EPA ou d'accompagnement dans la compréhension des dynamiques de transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage vers les municipalités.
- Clarifier dès le départ la nature de la relation institutionnelle avec les organisations locales : s'agit-il d'une relation de prestation de services ou d'un partenariat stratégique ? Cette distinction est essentielle, car certaines organisations, telles que Fanm Deside, peuvent apporter une valeur ajoutée au-delà de la mise en œuvre technique, notamment en matière de veille citoyenne, de plaidoyer, de promotion de la santé menstruelle ou encore d'équité dans l'accès aux services EPA.
- Adapter en conséquence les modalités contractuelles et les outils de gestion, notamment à travers des termes de référence clairs, des canevas opérationnels adaptés et des mécanismes de suivi proportionnés aux responsabilités confiées.
- Mettre en place une analyse périodique des acteurs accompagnés dans le cadre de la stratégie GES, afin d'ajuster régulièrement l'approche en fonction des évolutions observées sur le terrain.

- Suivre de manière structurée l'appropriation du GES par les municipalités, en s'appuyant sur des outils de suivi du changement, tels que la méthodologie de cartographie des incidences («Outcome Mapping»), permettant de définir et d'observer des marqueurs de progrès concrets.

2. Renforcer l'appropriation interne du GES au sein de Helvetas et de ses partenaires

Au-delà de l'appui externe, cette expérience confirme la nécessité pour Helvetas de poursuivre ses efforts de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement de ses équipes et partenaires, afin que le GES ne soit plus perçu comme une composante sectorielle ou additionnelle, mais comme une responsabilité collective et transversale dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre des services, en général, et des services EPA en particulier.

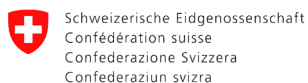
Ce que REGLEAU a facilité	Résultats concrets	Influence sectorielle
La création d'unités EPA au sein des quatre municipalités, en tant que maîtres d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement 35 passations de marché cogérées entre l'OREPA Sud et les municipalités pour réhabilitation de SAEP, consultation technique et protection de 7 sources (+2 puits) + blocs sanitaires	16 systèmes d'eau réhabilités, desservant actuellement 33 838 personnes, dont 7 sources sécurisées à travers des mesures techniques, institutionnelles et environnementales 8 blocs sanitaires réhabilités et 1 215 latrines construites, bénéficiant à un total de 13 025 personnes Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour 800 détenus à la prison civile de Jacmel	La DINEPA et le MICT reconnaissent la pertinence d'intégrer la création des unités EPA au sein des mairies dans le cadre du programme national de réforme administrative Une première base de critères et d'indicateurs, validée lors d'un atelier avec les municipalités partenaires et les acteurs du secteur, a été transmise à la DINEPA. Ces éléments restent à approfondir et à formaliser dans le cadre d'un processus élargi de concertation sectorielle

CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS

Loudie CESAR — Mairesse de Jacmel,
Marie Yolaine PHILIPPEAUX — Mairesse de La Vallée-de-Jacmel,
Victor Dominique Clive MC CALLA — Maire de Bainet,
René DANNEAU — Maire de Marigot,
Emmanise SAINTIL — Directrice Générale, Mairie de Marigot,
Guiteau RAPHAEL — Directeur Général, Mairie de La Vallée-de-Jacmel,
Jean Ronald LOUIS — Directeur Général, Mairie de Bainet,
Rose Miche Annette MICHEL, Amisial LEDIX, Wilbens JEUDY,
Détheonome JEAN LOUIS, Julien DEROY, Danio DARIUS, Guerdie Marie
Pierrot, Raymond NOEL, Jean-Christophe GOUSSAUD, Mathias PIERRE,
Lucien BLASER, Natacha JEAN, John BROGAN.

GENRE ET INCLUSION : ***GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT***

Avec le soutien financier de:



Direction du développement
et de la coopération DDC

Mise en œuvre par:

